

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 116/SG/CG pris en Conseil de Gouvernement.

n° 116/SG/CG

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication

31 janvier 1968

Numéro JO

n° 3 du 10/02/1968

Date du numéro

10 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 191 du 15 décembre 1967 du Conseil d'Administration d' « Electricité de Djibouti » approuvant le deuxième modificatif au budget 1967 d'« Electricité de Djibouti ». Le budget ainsi modifié est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 781.710.000 F. D. (sept cent quatre-vingt un millions sept cent dix mille francs Djibouti).